



PV du conseil municipal de Soings-en-Sologne

SEANCE DU 27 mai 2026

CONVOCATION DU 13 mai 2026

La convocation du conseil municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller, pour la session ordinaire du 27 mai 2026 à 19H, salle du conseil municipal, portant sur l'ordre du jour suivant :

N° délibération	LIBELLE	Domaine	Unanimité	Pour	Contre	Abstention
46/2026	Décision modificative	Finances	X			
47/2026	Tarif des chalets 2026	Finances	X			
48/2026	Participation au Tour du Loir-et-Cher	Finances	X			
49/2026	Subventions aux associations	Finances		14		5
50/2026	Participation au voyage scolaire classes élémentaires	Finances	X			

Présents : Mmes et MM. Lionnel PICHON, Maryline GENERO, Dany JOUSSELIN, Clotilde LOISON, Christophe LAURENT, Karine MONIERE, Jean-Luc BRINET, Pascal JOUSSELIN, Katy PERONNET, Ludovic CARTIER, Etienne GAULTIER, Christelle GIRARDEAU, Bastien CARPENTIER, Astrid DEVOUCOUX, Marie LE GARREC, Clara RODRIGUES, Sébastien MORISSEAU, Christophe MARTIN,

Absents : Jean-Loup GIMENEZ, pouvoir à Sébastien MORISSEAU

Le quorum est atteint.

Présents : 18	Représentés : 1	Votants : 19	Absents : 0
---------------	-----------------	--------------	-------------

Ouverture de la séance à 20h. Le conseil désigne Clotilde LOISON comme secrétaire de séance, qui demande à tous l'autorisation d'enregistrer les débats pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le conseil l'accepte.

Clôture du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2026 :

Le PV du 20 mars a été modifié comme suit :

N°2/2026 : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le maire indique au conseil qu'en vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Il propose la création de 5 postes d'adjoints au maire pour assurer une meilleure répartition des délégations et par volonté de responsabiliser d'avantage les élus engagés.

Monsieur Morisseau précise qu'il ne voit pas l'utilité de créer un poste d'adjoint supplémentaire compte-tenu des transferts de compétences importants à la communauté de communes et du fonctionnement antérieur à 4 adjoints. Monsieur le maire lui répond que les responsabilités et délégations des 5 adjoints permettront de mieux contribuer au fonctionnement général de la commune et que le fonctionnement du mandat précédent ne lui semblait pas satisfaisant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

décide par 15 voix pour et 4 voix contre la création de 5 postes d'adjoints au maire.

N°3/2026 : Indemnités de fonction des élus

[...]Considérant que monsieur le maire a demandé à ne pas bénéficier de ses indemnités au taux maximum comme le prévoit la loi,

Une discussion s'engage sur le coût de ces indemnités.

Monsieur Morisseau avance un surcoût sur la durée du mandat qui lui paraît exorbitant. Monsieur Christophe Laurent précise qu'une telle évaluation devrait prendre en compte la revalorisation des indemnités en décembre 2025, ce qui n'a pas été fait par la municipalité précédente. Monsieur le maire indique que le volume des indemnités reste en dessous de plafond légal.

Le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Clôture du Procès-Verbal de la séance du 24 avril 2026

Le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Décision modificative

En raison d'un oubli budgétaire, la caution d'un locataire ayant quitté son logement ne peut être remboursée. Il est nécessaire d'ajouter 2 000 € au compte 165 (dépenses d'investissement), prélevés sur le compte 2135. Adoptée sans opposition ni abstention.

Tarifs des chalets de l'étang Chapitre 2026

Lionel Pichon rappelle que la revalorisation annuelle aurait dû être votée en décembre 2025. Les chalets sont actuellement tous occupés par des travailleurs saisonniers, avec des réservations en place pour toute l'année 2026. Compte tenu de cette marge de manœuvre très limitée, les tarifs 2025 sont reconduits sans modification pour le reste de l'année 2026. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Points soulevés en séance : Dany Joussetin relève l'absence de caution pour les saisonniers, alors que des dégradations ont été constatées (sols, escaliers, sanitaires), Christophe Laurent précise que les comptes des chalets ne sont pas déficitaires, Clotilde Loison rappelle que les tarifs touristiques à la semaine sont comparables aux tarifs mensuels des saisonniers.

Une réflexion approfondie sera engagée pour 2027 dans le cadre d'une commission ou d'un comité consultatif dédié à l'avenir du site (attractivité touristique, logement des saisonniers, gouvernance), pouvant être composé dès le prochain conseil et ouvert à des personnes extérieures. Les tarifs seront désormais votés en fin d'année pour l'année suivante.

Participation au Tour du Loir-et-Cher

La commune a accueilli des coureurs du Tour du Loir-et-Cher en avril 2026. Une délibération, prise après coup, entérine la contribution de la commune : 0,15 € par habitant, soit 236.40 euros. Adoptée à l'unanimité.

Les bénévoles signaleurs et les conseillers mobilisés sont remerciés.

Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)

Tout conseil municipal installé doit mettre en place une CCLE. La commune ayant présenté deux listes, la commission comprend cinq membres titulaires (trois de la liste majoritaire, deux de la liste minoritaire) et autant de suppléants ; les maire et adjoints et conseiller délégué en sont exclus.

- **Liste majoritaire** : Pascal Joussetin, Katy Peronnet, Étienne Gaultier (titulaires) ; Marie Le Garrec, Astrid Duvoucoux, Ludovic Cartier (suppléants).
- **Liste minoritaire** : Clara Rodriguez, Sébastien Morisseau (titulaires) ; Christophe Martin, Jean-Loup Gimenez (suppléants).

Il s'agit d'une information au conseil, et non d'une délibération. La commission se réunira au moins une fois par an, notamment avant les élections présidentielles de 2027. L'éligibilité d'une conseillère de nationalité européenne a été vérifiée. La composition doit être transmise à la préfecture avant fin juin, c'est le préfet qui valide.

Subventions aux associations

Subventions accordées et reconductions :

- **Aïkido** : maintien.
- **UNCAFN** : 500 → 600 €.
- **Association sportive** : +500 €, désormais présentée en deux lignes (20 000 € pour l'activité + 10–11 000 € pour l'intervenant sportif scolaire, conformément à la convention).
- **Coopérative scolaire (école Léonard de Vinci), Volants Solognots, Comité des fêtes** : reconduites conformément aux années précédentes.
- **Jeunes sapeurs-pompiers** : maintien (plusieurs jeunes de Soings concernés).
- **Chambres de métiers / CFA** : 80 € par élève.
- **Conciliateurs de justice** : 50 €.
- **Souvenir français** : 50 €.
- **Vie Libre (nouvelle demandeuse)** : 50 €, adopté à la majorité (11 voix).
- **Jalmav – « Jusqu'à la mort, accompagner la vie » (nouvelle demandeuse)** : 50 €.

Refus et associations non subventionnées :

- **UDT Danse de Contres**
- **Associations n'ayant pas formulé de demande** : pas de subvention (GIDEG de Sologne, association de pêche de l'étang Chapitre, Amicale de Touraine), à l'exception de l'ADMR et du Téléthon, qui seront relancés.

À traiter ultérieurement : RASED et CFA BTP 37 (nombre d'élèves à préciser).

Associations	Accordé en 2025	Demandé 2026	Accordé 2026
AïKIDO	350.00	350.00	350.00
UNC AFN	500.00	600.00	600.00
Association sportive Football	20000+10500	20000*	20000+11000
Coopérative scolaire	1000.00	1000.00	1000.00
MJC	1 000.00	1000.00	1000.00
La Farandole – APE Soings	1 500.00	1500.00	1000.00
Les Volants Solognots	900.00	900.00	900.00
Comité des Fêtes	1 500 €	1500.00	1500.00
ADMR Saint-Aignan - Selles S/Cher	650 €	Non reçu	A voir plus tard
Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté	200.00	Non reçu	Avoir plus tard
Chambre métiers et artisanat Blois		240€ (3élèves)	240.00
MFR Sorigny	80€ (1 élève)	1 élève	80.00
CFA BTP 37	80€ (1 élève)	1 élève ?	A voir plus tard
LEP Boissay	160€ (2élèves)	3 élèves	240.00
Téléthon	200.00	Non reçu	A voir plus tard
Association conciliateurs de justice	50.00	Non précisé	50.00
CDER (sécurité routière)	402.00€ (48 élèves)	282€ (47 élèves)	282.00
GIDEC de Sologne	37.00	Non reçu	0.00
Souvenir français	50.00	Non précisé	50.00
Amicale de Touraine	200.00	Non reçu	0.00
JSP de Contres	100.00	100.00	100.00
Association de pêche étang chapitre	100.00	Non reçu	0.00
Vie libre		Non précisé	50.00
JALMAL jusqu'à la mort accompagner la vie		50€	50.00
EDT danse Contres		100€	0.00

*+11000€ remboursement du salaire de l'intervenant sportif pour l'école

Cinq conseillers municipaux, personnellement intéressés à l'affaire au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT, ne prennent part ni à la présentation, ni aux débats, ni au vote de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 5 conseillers s'étant retirés, approuve cette délibération par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Classe découverte au Périgord participation des parents

Deux classes (CM1-CM2, enseignantes Karine Boucaut et Anne Chartrain, ont effectué un voyage scolaire au Périgord. Selon la tradition communale, la commune prend en charge 60 % du coût, le reste étant réglé par les familles en plusieurs fois. Le voyage concerne 44 enfants pour un montant total de 18 083,28 €. La part des familles s'élève à 164,39 € par enfant ; deux versements de 50 € ayant déjà été réglés, il reste un solde de 64,39 € par enfant. Le conseil délibère sur le principe de la facturation de ce solde aux familles. Le prénom de l'enseignante mentionné par erreur dans l'ordre du jour (Nathalie) sera corrigé.

Questions diverses – état d'avancement des projets

- **Règlement intérieur du conseil** : Maryline Généro indique qu'un groupe de travail (Étienne Gaultier, Sébastien Morisseau, Ludovic Cartier et Karine Monière) a été constitué pour rédiger le règlement intérieur, obligation légale non remplie par la municipalité précédente. Rédaction durant l'été, relecture début septembre, présentation au conseil fin septembre.
- **Communication (Karine Monière)** : un panneau lumineux a été retenu parmi trois devis ; il sera implanté place des Ocrelines (près du passage clouté et de l'église), visible des quatre axes d'entrée du bourg. La signature du devis est nécessaire pour lancer les demandes de subventions (région, département).

- Des enceintes pour les associations entrent dans le budget prévu.
- Reprise du site internet (avec Étienne Gaultier), Facebook (Marie Le Garrec),
- Soings Info et Panneau-pocket sont de nouveau mis à jour régulièrement
- **Sécurité à la RASPA (Maryline Généro)** : plusieurs incidents récents (vol avec intrusion dans le logement d'une résidente, la maison de santé). Des plaintes ont été déposées et la gendarmerie s'engage à des rondes nocturnes.
- Projets selon devis : extension de la vidéoprotection (société Dixys, présentation en commission préfectorale), caméras dans les parties communes, serrures connectées, signalétique. Clotilde Loison et Lionel Pichon signalent des regroupements nocturnes suspects (consommation de substances) au parking de la maison de santé et au parc.
- Ces incidents sont inédits depuis la création de la RASPA (vers 1980).
- **Mutuelle municipale (Maryline Généro)** : projet de mutuelle pour les retraités à la demande d'administrés. AXA propose une réduction de 20 % sur les cotisations. La municipalité organise seulement la mise en relation (pas de contrat avec AXA). Réunion de présentation le 18 juin à 15h, salle des associations ; adhésion libre.
- **Parcours de santé (Maryline Généro)** : La liste des agrès du futur parcours de santé est la suivante :

- Un vélo elliptique,
- un surfeur simple
- un appareil de musculation push-pull
- une échelle horizontale
- une poutre de 2 mètres
- deux barres parallèles simples
- des barres doubles
- un pédalier de banc.
- un banc vestiaire

Chaque agrès sera muni d'un panneau de conseils d'utilisation et d'un flash-code pour des explications plus détaillées sur les muscles à faire travailler. Devis : 19 860 € TTC (budget prévu 20 000 €), remise de 700 € incluant le passage d'un laboratoire de conformité. Le département ne subventionne pas ; recherche d'autres financements en cours. L'emplacement (parc ou stade) sera soumis à une concertation citoyenne (flyers et boîte aux lettres, idée de Karine Monière, boîte réalisée par la commission jeunesse avec Marie Legarrec). Contrat de maintenance à prévoir dès 2027 (environ 500 € par an pour la maintenance et 500€ par an pour le contrôle annuel par un organisme agréé).

- **CCAS (Maryline Généro)** : la première réunion a eu lieu. Le registre des personnes vulnérables ne compte que 5 noms. Une affiche conçue pour ne pas être stigmatisante, sera diffusée prochainement.
- **Commerces et bâtiments communaux (Dany Jousselein)** :

Demande de la part de la pédopsychiatre de diviser la salle d'attente en deux pour obtenir un local isolé pour son assistantes (devis en cours, un complément d'information est demandé au Dr Bodin)

Visite des commerces :

- tabac-journaux (dégradations mineures ; problème de débit d'eau à voir avec la SAUR) ;
- boucherie-charcuterie (prises non conformes, carrelage endommagé, bac de lavage à doubler, étagères bois à remplacer par de l'inox – devis demandés
- sanitaires du parc (rénovation complète : WC hommes et femmes, portes, lavabo, toiture, éclairage automatique, mise en hivernage ;
- **Cimetière (Dany Jousselein)** : mise en service du logiciel de gestion (déjà acquis, jamais utilisé) ; extension possible sur le terrain communal adjacent ; installation d'au moins deux bancs dans le cimetière plus des sièges amovibles pour les cérémonies ; réorganisation des poubelles (séparation pots / végétaux) ; numérisation des tombes
- **Skate-park et podium (Dany Jousselein)** : planchers pourris et dangereux ; site fermé, mais des jeunes continuent de le fréquenter. Devis de la menuiserie Gatine (~1 000 €, main-d'œuvre comprise) pour remplacer les plateformes. Travaux engagés rapidement.
- **Sécurisation des entrées de bourg (Dany Jousselein et Jean-Luc BRINET)** : plaintes récurrentes sur les excès de vitesse ; Discussion en cours : chicanes provisoires, feux pédagogiques. Cartographie et planification avec consultation des habitants. Réunion avec l'ATD41 le 30 juin.

• **Voirie et travaux (Jean-Luc Brinet) :**

- goudronnage de la ZA de Mur-de-Sologne (devis 31 000 € contre 70 000 € budgétés, grâce à un groupement avec les artisans), travaux début juin ;
- achat d'un chenil (emplacement temporaire derrière le hangar communal) ;
- réunion du SIEEOM le 21 mai (Le tri sélectif à domicile est une priorité, il est prévu en 2027-2028) ;
- entretien avec le responsable des employés communaux (plannings, habilitations, fiches de travaux) ;
- re-balisateur des chemins de randonnée par des bénévoles ;
- demandes d'expertise (ralentisseurs, inventaire des routes et chemins, matériel technique).

• **Finances et développement durable (Christophe Laurent) :**

- budget de la Communauté de communes en réduction (1 M€ d'économies demandées aux communes membres mais subventions maintenues pour l'apprentissage, le mobilier/immobilier d'entreprises et certains projets communaux) ;
- éclairage public par secteur (52 panneaux), (économies LED à présenter au prochain conseil), des zones sont de nouveau éclairées toute la nuit à but de sécurité (rue de la sauvée et la salle des fêtes) harmonisation des fournisseurs ; panneaux solaires envisagés sur les bâtiments communaux (modèles coopératifs à l'étude).
- Commission développement durable le 13 juin.

• **Rénovation de la cour d'école (Clotilde Loison) :** projet du maître d'œuvre Sativa à 386 000 € HT. Après analyse, ajustements proposés (-62 000 € de suppressions, +53 000 € d'ajouts, économie nette ~9 000 €) orientant le projet vers les usages des enfants (structure de jeux centrale, tables de jeux, pergola sur la table de ping-pong, parcours musical/sensoriel, essences d'arbres rafraîchissantes). Travaux prévus pour l'été 2027

La passerelle de la garderie, en très mauvais état, est traitée séparément en urgence (travertin proposé, second devis attendu).

Subventions potentielles : 97 000 à 200 000 € ; reste à charge estimé ~200 000 €.

Calendrier : commission école le 30 mai, réunion avec les enseignantes le 5 juin, échanges avec Sativa durant l'été et en septembre, projet final présenté avant fin octobre. Travaux visés : vacances scolaires 2027.

- **Mobilier urbain (Lionel Pichon) :** renouvellement prévu (bancs dégradés du parc, nouveaux bancs au cimetière pour les cérémonies, sièges amovibles) ; achat groupé envisagé pour optimiser les coûts.
- **Prochain conseil :** Lionel Pichon propose de retenir le principe du dernier mercredi du mois. Prochaine séance fixée au 24 juin.

Échéances à retenir

- Commission école : 30 mai.
- Réunion avec les enseignantes : 5 juin.
- Travaux de goudronnage de la ZA de Mur-de-Sologne : début juin.
- Commission développement durable : 13 juin.
- Réunion de présentation de la mutuelle AXA : 18 juin, 15h.
- Réunion ATD41 (voirie / ralentisseurs) : 30 juin.
- Transmission de la composition de la CCLE à la préfecture : avant fin juin.
- Présentation du projet final de la cour d'école : avant fin octobre 2026.
- Prochain conseil municipal : 24 juin.

Questions en suspens

- Emplacement définitif du parcours de santé (parc ou stade), soumis à concertation.
- Avenir du site de l'étang Chapitre (commission à constituer).

La secrétaire de séance,
Clotilde LOISON



Le Maire,
Lionel PICHON



